



www.mairie-came.fr

Journal
d'informations
communales

JANVIER
2014

Lou Couralin

N°32

L o C o r a l i n

le mot d'Humour

Me permettez-vous, d'entrée en 2014, de vous casser le moral ? Si vous craignez le pire, arrêtez là votre lecture et allez prendre connaissance tout de suite de l'Editorial. Alors ? Vous êtes encore là ? Donc vous avez décidé cette année de prendre quelques risques. J'espère que vous ne le regretterez pas. Donc j'y vais : il est fort possible que le numéro du Couralin que vous avez entre les mains ou sur l'écran de votre ordinateur, oui, ce génial outil d'information et de lien entre tous les camots, inventé en 2008 par la commission culturelle du nouveau conseil municipal/ soit le dernier ! Ben voilà, ça y est, vous êtes en train de pleurer, comme lors des obsèques de Mandela. C'est justement ce que je voulais vous éviter : vous faire de la peine. Comment je sais cela ? Ben justement/ c'est parce que je ne le sais pas que je vous l'écris. Je ne sais pas surtout qui composera la prochaine équipe municipale, ni quels seront ses projets pour l'avenir de notre commune. ! fortiori pour l'avenir du Couralin. Et quand on ne sait rien, il est normal de craindre le pire. Moi en tout cas je me devais de vous prévenir

Cordialement. YB

■ Sommaire

Edito	Page 1
Conseil Municipal	Page 2/3
Informations diverses	Page 4
Les Écoles	Page 5/6
Lous Hardits / Libre propos	Page 7
Associations	Page 8

Rédaction

La Commission culturelle

Impression

Imprimerie des 3 Vallées - Bardos

Lou Couralin

Tél. 05 59 56 02 75

email : loucouralin@orange.fr

Meilleurs Voeux 2014

Comme on entend dire dans nos vignobles voisins et chez nos amis agriculteurs, l'année 2013 n'aura pas été un bon cru.

Avant de pleurer sur 2014, regardons autour de nous et nous pourrons constater que dans notre région, notre canton ou notre commune, tout n'est pas parfait.

C'est pour ces raisons que nous devons travailler dur avec nos partenaires intercommunaux.

Samedi 21 décembre, a eu lieu une réunion extraordinaire avec 12 Présidents de Communautés de Communes ainsi que Messieurs Jean GRENET, J.-Jacques LASSERRE et M. BELLOQUY représentant du Conseil des Élus. Cela nous a permis de mettre au point une nouvelle convention spécifique du Pays Basque afin d'obtenir une meilleure reconnaissance de notre pays intérieur de la part de l'Etat et bien sûr d'obtenir de nouvelles subventions.

Mardi 24 décembre a eu lieu une autre réunion chez LABEYRIE à Came en présence de M. CHARDAT Directeur, M. BEFFRE Préfet des Pyrénées-Atlantiques, M. LABAZÉE, Président du Conseil Général ainsi que ses Chefs de Cabinet et moi-même pour décider avec la Communauté de Communes d'un partenariat pour un investissement de 17 000 000 €. Celui-ci permettra de créer une vingtaine d'emplois sur la Zone Artisanale.

Je vais m'arrêter là et remercier tout le personnel communal ainsi que toutes les associations qui animent le village et vous tous bien sûr pour votre collaboration au bon fonctionnement de notre commune.

Nous vous présentons tous nos meilleurs vœux pour l'année 2014, bonne santé, bonne réussite dans votre travail et tout le bonheur désiré.

Merci à tous.
Robert MALOU

■ Au Conseil Municipal

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le 24 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert MALOU, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs MALOU, BOURDALES, DUHALDE, MONTERO, LAFAURIE, TROG, LARTIGOT, SALLENAVE MENU, GARDERES, POMMIERS.

Pouvoir : DUCLAU Eric à LARTIGOT Jean-Jacques

LAPOUBLE Frédéric à MALOU Robert

Excusés : DUCLAU, LAPOUBLE, LAFITTE, JALLEAU LONGUEVILLE

Absente : SERRES-COUSINÉ Christine

Secrétaire : POMMIERS Vincent

■ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 11 JUILLET 2013

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

■ SDEPA EXTENSION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Extension BT propriété GUÉRAÇAGUE Daniel.**

Madame la Présidente du Syndicat d'Énergie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise SAUGE.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Électrification Rurale "Face AB (Extension souterraine) 2013", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

• **DÉCIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

• **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, d'un montant total de 14472,36 Euros.

• **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- Participation du F.A.C.E	9 372,74 €
- T.V.A préfinancée par SDEPA	2 237,52 €
- Participation de la commune aux travaux à financer sur Fonds propres	2 343,19 €
- Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	518,91 €
TOTAL	14 472,36 €

• **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

■ ADHÉSION D'ARANCOU ET BERGOUÉY-VIELLENAVE AU SYNDICAT AEP DE BIDACHE

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la demande des Communes d'Arancou et Bergouey-Viellenave, d'adhérer au Syndicat d'Eau Potable de BIDACHE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

• **ACCEPTE** l'adhésion des Communes d'Arancou et Bergouey-Viellenave au Syndicat AEP de Bidache.

■ TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE BIDACHE

M. le Maire rappelle que la Communauté des Communes du Pays de Bidache va prendre la compétence "Eau" à partir de Janvier 2014.

Celle-ci était auparavant assurée par le Syndicat d'Eau Potable de Bidache.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

• **DÉCIDE** de transférer la Compétence "Eau" à la Communauté des Communes du Pays de Bidache à partir de Janvier 2014.

■ TRANSFERT DE COMPÉTENCE "ASSAINISSEMENT COLLECTIF" AU SYNDICAT ADOUR-URSUÏA

M. le Maire expose que le syndicat d'assainissement Adour-Ursuia auquel adhère la commune exerce une compétence obligatoire, l'assainissement non collectif, et une compétence facultative, l'assainissement collectif. Celle-ci se compose des missions suivantes :

- Collecte des eaux usées
- Epuration des eaux usées
- Elimination des boues des stations d'épuration

- Contrôle des branchements privés au réseau public
Il est proposé de transférer dans ce cadre, la compétence au syndicat Adour-Ursuia pour un transfert effectif budgétaire au 1^{er} janvier 2014.

Les conséquences prévisionnelles du transfert de compétences sont :

- Au niveau de la redevance : ajustement progressif de 5% pour atteindre le maximum pratiqué (51€ + 1,97€ / m3).

- Au niveau de la participation du budget général de la commune au budget annexe de l'assainissement.

• **Investissement** : il n'y a pas d'extension prévue à court terme

• **Fonctionnement** : la recette prévisible de la redevance annuelle couvre les charges obligatoires (emprunt + entretien STEP).

Dans le cas où elles ne sont pas recouvertes, il convient de fixer une participation communale.

- Le transfert de l'actif : mise à disposition gratuite au syndicat des équipements de collecte et d'épuration des eaux usées (réseaux, postes de relèvement, ouvrages utiles à l'exercice de la compétence...), sur la base d'un procès-verbal rédigé par la commune.

- Le transfert du passif : transfert des emprunts inscrits au budget annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

• **DÉCIDE** de ne pas transférer pour le moment, la compétence au syndicat Adour-Ursuia.

■ CONVENTION SAUR POUR LA FACTURATION ET LA PERCEPTION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

M. le Maire expose à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de BIDACHE, auquel adhère la Commune de CAME, a confié l'exploitation de son service public d'eau potable à SAUR France par contrat d'affermage.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé à SAUR France de percevoir, pour le compte de la Commune de CAME, sur les factures d'eau, les redevances dues par les usagers du service d'assainissement. En contrepartie de cette prestation, une somme de 1,96 € par facture et par usager sera versée à SAUR France.

Il présente au Conseil le projet de convention qui fixe les conditions techniques et financières dans lesquelles SAUR France facturera et percevra la redevance d'assainissement pour le compte de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

• **APPROUVE** le projet de convention pour la facturation et la perception de la redevance d'assainissement par SAUR France.

• **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec SAUR France.

■ TARIFS DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la mise en place du service d'assainissement nécessite la fixation des tarifs de la redevance d'assainissement collectif pour les usagers.

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que "La redevance d'assainissement collectif comprend une partie variable et, le cas échéant, une partie fixe. La partie variable est déterminée en fonction du volume d'eau prélevé par l'utilisateur sur le réseau public de distribution ou sur toute autre source, dont l'usage génère le rejet d'une eau usée collectée par le service d'assainissement "et" La partie fixe est calculée pour couvrir tout ou partie des charges fixes du service d'assainissement".

Il ajoute que pour les usagers, le montant de cet abonnement ne peut dépasser, par logement desservi et pour une durée de douze mois, 40 % du coût du service pour une consommation d'eau de 120 mètres cubes.

Compte tenu de ces indications, le Maire propose à l'assemblée de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2013, la redevance d'assainissement pour les usagers à 50,00 € par an pour la part fixe et 1,71 € par mètre cube d'eau consommée pour la part variable.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et à l'unanimité,

• **DÉCIDE** de rapporter la délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2013.

• **DÉCIDE** de fixer à compter du 1^{er} janvier 2013, les redevances d'assainissement comme suit : 50,00 € par an pour la part fixe et 1,71€ par mètre cube d'eau consommée pour la part variable.

• **INDIQUE** que le budget assainissement collectif n'est pas assujéti à la TVA.

■ CONVENTION CABINET EUSKADI ARCHITECTURE

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a demandé au Cabinet Euskadi Architecture de réaliser l'étude concernant la construction d'une salle de restauration.

Il indique qu'un contrat de maîtrise d'œuvre doit être signé entre les deux parties. Le montant de celui-ci s'élève à 16 560 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

• **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet Euskadi Architecture pour un montant de 16 560 € HT.

■ APPLICATION DES NOUVELLES RÈGLES CONCERNANT LA COMPOSITION DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

M. le Maire expose à l'assemblée que les règles concernant la composition des Conseils Communautaires ont évolué avec l'adoption de la loi du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communes et d'agglomération.

Calendrier des opérations s'imposant aux EPCI et communes notamment dans le cas d'une composition du Conseil Communautaire à l'amiable en vertu de l'article L5211-6-1 du CGCT, ou encore de l'application de la majoration de 10 % prévue au VI de l'article L5211-6 du CGCT :

Après débat et examen des modalités d'application des nouvelles règles posées par les articles L5211-6, L5211-6-1, et L5211-6-2 du CGCT, le Conseil Communautaire décide de fixer l'orientation suivante aux communes membres de l'EPCI :

Répartition des sièges librement par accord amiable en application de l'article L5211-6-1 du CGCT ce qui permet de se rapprocher le plus possible de la répartition actuelle:

Communes	Répartition actuelle	Nouvelle répartition
Arancou	2	2
Bardos	4	6
Bergouey-Viellenave	2	2
Bidache	4	5
Came	3	3
Guiche	3	4
Sames	3	3
Total	21	25

QUESTIONS DIVERSES STATION D'EPURATION

M. le Maire expose à l'assemblée que les intempéries du printemps dernier ont entraîné un tassement de terrain au niveau de la station d'épuration. Un expert en assurances décennale va se rendre sur place afin d'évaluer les travaux à effectuer.

ÉBOULEMENT SALLE DES FETES

M. le Maire informe l'assemblée que l'étude du renforcement de la falaise derrière la salle des fêtes a été reprise par un nouveau maître d'œuvre : ALIOS. Ce cabinet sera chargé de prévoir ainsi que de diriger les travaux de renforcement à réaliser.

CARTE COMMUNALE

M. le Maire informe l'assemblée que la carte communale a été validée par le préfet.

ÉCOLE NOTRE DAME/OGEC

M. le Maire informe l'assemblée, qu'une ancienne employée communale a porté recours auprès du conseil des Prud'hommes, contre l'OGEC et la Mairie, pour répétition abusive de contrats à durée déterminée. Le jugement sera rendu en Novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h09

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le 11 Juillet, à 20 heures 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Robert MALOU, Maire.

Présents : Messieurs. Mesdames MALOU, BURDALES, LAPOUBLE, SERRES-COUSINÉ, LAFITTE, DUHALDE, DUCLAU, MONTERO, GARDERES, TROG, LARTIGOT, POMMIÉS.

Excusés : Madame SALLENAVE-MENOU, M. JALLEAU- LONGUEVILLE.

Pouvoir : M. JALLEAU LONGUEVILLE à M. MONTERO.

Po Secrétaire : M POMMIÉS VINCENT

■ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 11 AVRIL 2013

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

M. la Maire précise concernant la salle communale, qu'un accord favorable de réouverture provisoire de la salle des fêtes a été donné par la préfecture et demande au conseil municipal de prendre un arrêté. A l'unanimité, le conseil municipal décide de la réouverture de la salle des fêtes.

■ APPROBATION DE LA CARTE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle le projet d'élaboration d'une carte communale sur le territoire de la Commune. La Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles a rendu son avis en date du 29 novembre 2012 et la Chambre d'Agriculture en date du 24 septembre 2012. Ce projet a été soumis à enquête publique par arrêté municipal en date du 7 décembre 2012. L'enquête s'est tenue du 28 décembre 2012 au 28 janvier 2013.

Il présente les observations qui ont été faites sur le projet de carte communale ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur. Ce dernier a émis un avis favorable à propos du projet de carte communale assortis de quatre recommandations. Deux d'entre elles portent sur la délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées, dans des proportions ne remettant pas en cause l'économie générale du projet présenté à l'enquête. Le Maire propose de tenir compte de ces deux recommandations. Les deux dernières portent sur la méthode d'élaboration d'une éventuelle révision de la carte communale dans les années futures.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

•**DÉCIDE** d'approuver la carte communale en y apportant toutefois quelques modifications mineures pour tenir compte des observations émises au cours de l'enquête et des recommandations du commissaire-enquêteur : classement dans le secteur où les constructions sont admises de parties des parcelles 771 (village) et 1049 (quartier Saraillère) initialement classées dans le secteur où les constructions ne sont pas autorisées,

•**DIT** que les autorisations d'urbanisme restent délivrées au nom de l'Etat. La présente délibération sera transmise au Préfet afin qu'il approuve par arrêté la carte communale.

■ SDEPA - PROGRAMME FACE C 2011

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au syndicat d'énergie des Pyrénées Atlantiques de procéder à l'étude des travaux d'enfouissement des réseaux sur la commune.

Madame la présidente du syndicat d'énergie a informé la commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise SAUGE, soit 40636 Euros.

Monsieur le maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au programme d'électrification rurale "FACE C 2011".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

•**DÉCIDE** de procéder aux travaux et charge le syndicat d'énergie de l'exécution des travaux.

•**APPROUVE** le montant des travaux et dépenses à réaliser,

•**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération prévoyant une participation du FACE à hauteur de 25446 Euros, la TVA d'un montant de 6415 Euros sera préfinancée par le SDEPA. La participation communale aux travaux et frais de gestion s'élèvera à 8774 Euros.

La participation définitive communale sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

•**ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

■ PLAN D'ACTION - ÉVALUATION DES RISQUES

La collectivité a entrepris une démarche de prévention des risques professionnels, accompagnée par un conseiller de la Direction Santé au travail du Centre de Gestion et subventionnée par le Fonds National de Prévention.

L'évaluation des risques est désormais consignée dans le Document Unique de la collectivité, rendu obligatoire par le décret du 5 novembre 2001.

Afin de valider cette première version et obtenir la totalité de la subvention du Fonds National de Prévention, l'Autorité Territoriale présente le plan d'action établi visant à réduire les risques professionnels les plus importants. Il est rappelé que le Document Unique devra être mis à jour au moins une fois par an, suite au départ du conseiller en prévention du Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

•**VALIDE** le plan d'action issu de l'évaluation des risques professionnels.

•**AUTORISE** le Maire à transmettre tout document nécessaire à la perception de la totalité de la subvention du Fonds National de Prévention.

■ IMPÔTS - DEMANDE DE DÉGRÈVEMENT

La propriétaire de la maison Mimi demande si elle peut bénéficier d'un dégrèvement au niveau de la taxe Foncière car la maison est inutilisable faute d'assainissement individuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier la décision à la prochaine commission des impôts qui se réunira début 2014.

.Dotation Intercommunale

Une dotation intercommunale d'un montant de 200000 Euros par an pendant 4 ans à se partager entre les communes de la Communauté de Communes est allouée par le Conseil Général. Il faut pour cela prévoir des travaux à réaliser dans les quatre prochaines années. Sur la commune de Came, les travaux proposés sont les suivants : Voirie Communale, Construction d'une cantine scolaire, extension du cimetière, Rénovation de l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50

■ Informations diverses

INSEE

Étude statistique sur l'usage de l'information dans la vie quotidienne. L'Insee effectue en Aquitaine, Lorraine et Île-de-France, entre le **21 décembre 2013 et le 15 février 2014**, un test pour l'enquête Patrimoine.

L'enquête qui aura lieu fin 2014 a pour objectif de recueillir des données précises concernant le patrimoine des ménages. Elle s'intéresse à recueillir des données sur la composition du patrimoine des ménages sous ses différentes formes : patrimoine financier, immobilier et professionnel, endettement, etc.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités.

Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions, par avance, du bon accueil que vous lui réserverez.

■ Informations communales

RECENSEMENT MILITAIRE 1^{ère} PÉRIODE 2014

Les jeunes nés en janvier, février et mars 1998 doivent venir se faire recenser à la mairie.

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- Les nouvelles cartes d'identité sécurisées (*cartes plastifiées*) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- Les cartes d'identité sécurisées délivrées (*cartes plastifiées*) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures.

- Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

- Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière.

La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

■ Vie Locale

Marché de Noël

La Mie De La Boulang' tenait à remercier la mairie de Came pour avoir accordé l'autorisation de cette jolie manifestation qui aura été un grand succès.

Nous remercions également les exposants ainsi que toutes les personnes présentes ce jour là, ce fut une très belle réussite pour le premier marché de Noël à Came grâce à votre présence. Merci à tous !! Bonne année.



■ État Civil

DÉCÈS

Le 21 novembre 2013, Marcel, Henry VIGNEAU, domicilié Maison Pinane, est décédé à Cambo-Les-Bains.

Nous adressons à cette famille nos très sincères condoléances.

REMERCIEMENTS

La famille VIGNEAU, très touchée par les marques de sympathie et d'amitiés que vous leur avez témoignés lors du décès de Henri Vigneau, vous prie de trouver ici, l'expression de leurs sincères remerciements

MARIAGE

Le 7 décembre 2013, WASCHEUL Pascal et LEMMET Marlène, Maison Gélard se sont unis par le mariage.

Nous leur adressons tous nos vœux de bonheur et toutes nos félicitations.

■ RÉCAPITULATIF DE L'ÉTAT CIVIL 2013

Naissances

BOYER Léo
MOIOLI Linoa
PICCO Mahé
SAUBOT Ainhoa

Mariages

RÉCART Roland et BAREYRE Marina
SINGIER Patrice, Raymond, Yves
et HARRY Olivier,
WASCHEUL Pascal, Albert, Charles
et LEMMET Marlène, Christine

Décès

CASENAVE Catherine,
Renée veuve GRASIDE
GESTAS Jean
GONCALVES Joachim, Fernando
MACHEFAUX Gabriel, Louis, Serge
NAHARBERROUET Alfred
VIGNEAU Marcel, Henry

GROUPAMA

*En cette nouvelle année 2014,
je souhaite les MEILLEURS VOEUX
DE BONHEUR ET SANTE à tous!*

Vous pouvez me joindre
au bureau de Bidache
tous les APRES MIDI des LUNDI - MARDI
JEUDI - VENDREDI de 14h à 17h30
Puis tous les MATINS du LUNDI
au SAMEDI de 9h à 12h30
sur RDV uniquement :
domicile client ou bureau.
BONNE ANNÉE à tous et à bientôt

Corinne LAPOUBLE
Conseillère Commerciale GROUPAMA
CL ACASAGUI et ST Pé de LEREN
60, rue des jardins - 64520 BIDACHE

Tél : 05 59 56 46 96 BIDACHE
05 59 56 00 27 CAME
Fax : 05.59.56.40.33
corinne.lapouble@groupama-oc.fr

■ Les Écoles

ÉCOLE PUBLIQUE

SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

Le vendredi 18 octobre nous sommes allés voir un film à Salies de Béarn "Sur le chemin de l'école". C'est l'histoire de quatre enfants de différents pays. Carlito vit en Argentine et parcourt un long chemin pour aller à l'école avec sa petite sœur sur leur cheval. Zahira quant à elle habite au Maroc et marche avec ses amies dans les montagnes de l'Atlas pendant quatre heures. Samuel un petit Indien handicapé part avec ses petits frères qui le poussent sur son fauteuil roulant construit à partir d'éléments de récupération. Enfin Jackson vit au Kenya et tous les matins risque sa vie pour aller à l'école car dans la savane de nombreux animaux sauvages représentent un réel danger. Tous ces enfants veulent aller à l'école pour réaliser leurs rêves, et avoir une vie meilleure. *Nous avons adoré ce film les enfants sont prêts à tout pour s'instruire.*

LE CROSS DU COLLÈGE

En ce mardi 26 novembre, tous les élèves de CM du canton avaient rendez vous avec le cross du collège sur le parvis du château. Répartis en 2 niveaux les élèves de l'école publique ont réalisé une très belle prestation, chacun d'entre eux donnant le meilleur pour terminer la course de 1200 m en bonne position.



Mention spéciale à Nathan, Miriam et Carla qui remportaient une médaille grâce à leur seconde place dans leur catégorie.

Bravo à tous et félicitations pour ce beau spectacle pédestre.

UN NOUVEAU SPORT À L'ÉCOLE

Pascal, notre professeur de sports nous a fait découvrir un sport original venant du Québec; Le kin-ball. Cette activité intéressante nous a mieux appris à travailler en équipe.

Règles du jeu :

Ce sport se joue à trois équipes de quatre ou cinq joueurs. Une équipe soulève le ballon puis s'accroupit puis un des joueurs de l'équipe tire dans le ballon en criant "omnikin" en précisant la couleur de l'équipe qui doit le rattraper. Si l'équipe qui n'est pas désignée touche le ballon alors un point est donné aux autres équipes si c'est la bonne équipe qui rattrape le ballon elle aura gagné un point.

Merci Pascal pour nous avoir fait découvrir ce sport génial



UN INSTRUMENT BIZARRE

Vendredi 22 novembre 2013 Gurban Guillaumin est venu nous faire découvrir son instrument le "uilleann pipes" à travers un petit concert.

C'est une cornemuse irlandaise composée de quatre grandes parties le practice set, le half set, le 3/4 set et le full set qui est l'instrument complet. Il a commencé par nous le présenter. Gurban a appris à jouer tout seul de cet instrument, à l'oreille et sans partition. Puis, il nous a joué quelques morceaux comme Titanic mais aussi des airs basques que tous les enfants ont repris en chœur notamment Hegoak et Eskual Herrian.

Enfin, il nous a joué des flûtes irlandaises et du lowi sol. Nous avons été heureux de découvrir cet instrument original.

Merci Gurban !!!!



FESTIVAL VIDÉO AMATEUR DE SALIES DE BÉARN

Nous avons participé au festival de vidéos amateurs de Salies-de-Béarn. Nous étions la seule école primaire à proposer nos productions à ce festival. Nos films se nomment "leçons de chose et Came une école menacée". Nous avons remporté deux trophées représentant des caméras en métal qui ont été conçues à partir de matériaux de récupération par un artiste de Ouagadougou au Burkina Faso. Nous remercions toutes les personnes qui ont voté pour nous.



SUR LE PLATEAU DE FR3 AQUITAINE

Grâce à deux films réalisés par la classe de Cm, nous avons remporté deux prix au festival de Salies. Le prix du public pour le film "Leçon de choses" et le premier prix du film scolaire pour "Came une école menacée". Pour cela Alain Touzaa le directeur et maître de la classe est passé sur le plateau de France 3 Aquitaine le mercredi 20 novembre 2013 à 12h15.

Ce qui nous a le plus plu dans ce projet c'est d'avoir appris à réaliser un film et nous sommes fiers de nous pour ces prix.

Vous pouvez retrouver l'intervention sur google : vidéo bahut FR3 Quentin Oihan Mathis et Jonathan

BEAUCOUP DE MONDE DANS LA CLASSE DE CM !

Lundi 18 novembre nous avons reçu trois stagiaires Léa, Audrey et Sterenn. Elles sont là pour apprendre le métier de professeur des écoles. Elles étudient à Pau le reste de l'année. Sterenn est là le lundi et le vendredi et elle part faire son prochain stage au Burkina Faso. Chacune a réalisé une leçon : Léa en sport, Audrey en sciences, Sterenn en mathématiques. Audrey et Léa partent le vendredi 29 novembre alors que Sterenn restera toute l'année scolaire.

Nicolas Emma Carla et Oihana



ATELIER CUISINE : LE PAIN

En ce moment, nous travaillons autour d'un album qui s'appelle Petite Poule Rousse que nous vous présenterons un peu plus tard. C'est l'histoire d'une poule qui demande l'aide de ses amis pour fabriquer du pain. Nous avons essayé d'en faire, nous aussi en suivant une recette. Il fallait compter 3 verres de farine, verser un verre d'eau tiède avec de la levure et ajouter une cuillère à café de sel. Ensuite, il a fallu se remonter les manches pour pétrir la pâte et faire des boules avec ses mains. Après, il fallait laisser la pâte reposer sous un torchon pendant une heure puis la mettre au four, 25 minutes à 250°. Enfin nous avons goûté une tartine de notre petit pain avec au choix du pâte à tartiner au chocolat ou de la confiture d'abricots portés par la maman de Nolann. Pour finir, nous avons ramené notre petit pain à la maison, afin de vous en faire goûter!!!



UNE JOURNÉE AU MARCHÉ DE SALIES DE BÉARN

Jeudi 17 octobre, les Toutes-Petites Sections, Petites Sections et Moyennes Sections, accompagnés des Grandes Sections et des CP étaient de sortie au marché de Salies de Béarn. Nous avons étudié en classe la recette de la soupe et avions pour mission d'acheter les légumes nécessaires pour la cuisiner l'après-midi. Nous devons aussi acheter des fruits



pour préparer une salade de fruits. Tout cela serait dégusté le vendredi, veille des vacances. Au marché, avec notre accompagnateur, nous devons aussi nommer les fruits et les légumes vendus par les maraîchers et les entourer sur notre fiche de travail. Nous avons passé un très bon moment et sommes revenus avec de nombreux produits qui n'étaient pas dans notre liste et qui nous ont été offerts par les maraîchers, que nous tenions à remercier pour leur accueil. Merci également à Monsieur OYHARCABAL, le papa de Thomas qui nous a accueilli sous les arcades et nous a fait déguster du délicieux jambon et saucisson.

LE PÈRE NOËL À L'ÉCOLE

Il est passé cette année encore et a été très généreux avec de multiples cadeaux pour les enfants (*ballons, jeux de cour, livres, jeux de classe...*) mais aussi une séance de cinéma à Salies de Béarn pour les 4 classes les lundi 16 et mardi 17 décembre. Merci encore à l'Association des Parents d'élèves pour son implication active et sa participation sans faille à la vie de l'école.

SPECTACLE DE NOËL

Pour clôturer le premier trimestre les enfants de l'école ont proposé un spectacle de chants et danses le vendredi 20 décembre.

Encore une fois la salle était comble pour applaudir ces petits artistes. A l'issue de la soirée tout le monde se retrouvait autour d'un grand buffet organisé par les parents d'élèves. Le père Noël n'avait pas oublié de passer et de récompenser les enfants.



■ LOTO BINGO, le Samedi 15 Février 2014

L'APE de l'Ecole Publique organise un LOTO BINGO le samedi 15 Février 2014 à 20H30 à la Salle des Fêtes, avec de nombreux lots à gagner : bon d'achats d'une valeur de 300 €, agneau, porcelet, canards gras, 1/2 chevreaux, etc...

La salle sera chauffée et nous tiendrons une buvette avec vente de crêpes et merveilles.

Nous vous y attendons nombreux ! Bonne chance à tous !

ÉCOLE NOTRE-DAME

LES CM1-CM2 ONT JOUÉ AU KIN BALL (NOUVEAU SPORT COLLECTIF CANADIEN)

C'est un sport de coopération où plusieurs équipes s'affrontent en lançant un énorme ballon (1m10 d'envergure). Si l'équipe bleue doit attraper le ballon et qu'il touche le sol, alors les autres équipes remportent 1 point. C'est un sport complet dont la communication est primordiale et amusant pour tous les joueurs !



PRÉPARATION DE NOËL

Notre préparation de Noël a commencé le jeudi 19 décembre avec une célébration sur le thème "le cadeau de Dieu" : cadeaux de "Création, Joie, Lumière, Paix et Amour". Celle-ci était animée par l'abbé Etchenique.

Le lendemain : **SURPRISE !!!**

Le père Noël devait passer à l'école mais il était débordé et a envoyé à sa place la "Mère Noël". Quelle joie et quel étonnement pour les petits. Nous l'avons accueillie en chanson et avons dégusté un bon goûter préparé par les parents d'élèves.

Bonnes fêtes à vous tous.



LE CROSS

Les CM de l'école Notre Dame de Came ont participé au cross du collège à Bidache. 2 parcours étaient proposés : 1km ou 1km200. Tout le monde a couru et a passé la ligne d'arrivée ! Bravo à tous les champions !



JOURNÉE DU GOÛT



Le vendredi 18 octobre, les enfants de l'école ont dégusté des recettes effectuées par leur soin de nos correspondants les Brésiliens, et tout le monde a adoré.

Au menu, charlotte Brésilienne, gâteau coco, gâteau à la carotte, roulé à la crème de lait,...

Dégustation faite, ils ont formulé l'envie de recommencer l'an prochain !

■ LOTO

Vous avez encore été nombreux à avoir répondu présent lors de notre loto organisé en novembre dernier. Le bénéfice de cette manifestation permettra de financer une partie des frais et sorties scolaires de nos enfants. Merci à nos fidèles joueurs !

Nous profitons de l'occasion pour vous informer que cette année, la **Croupionade** aura lieu à la salle d'Arancou le dimanche 9 mars 2014.

Nous espérons vous y voir nombreux et comptons sur votre fidélité !

Vous pourrez vous inscrire au **05.59.38.44.56 (GUILLEMIN)**.

■ **Lous Hardits**

SPECTACLE MUSICAL

La 3^{ème} édition de notre spectacle annuel se déroulera le SAMEDI 12 AVRIL 2014.

Au programme : sketches, danses, chants, bonne humeur et bien-sûr... de la musique.

Le lendemain, la traditionnelle vente de gâteaux, et à l'issue de la messe l'apéritif suivi du tirage de la bourriche.

Pour parfaire à ce spectacle musical, nous pouvons compter sur la participation des Cantayres qui nous font le plaisir de se joindre à nous depuis plusieurs années.

Pour la représentation de 2014, innovation, le chœur d'homme et l'orchestre auront une prestation commune.

Et bien d'autres surprises seront à l'honneur.

Si votre enfant est intéressé par une activité (*danses, sketches*) vous pouvez dès à présent l'inscrire :

Jean-Marc LARD : 06 07 21 08 46

Aurélie HOUEYE : 05 59 56 40 09

ou aureliehoueye@hotmail.fr

André GESTAS : 06 12 53 55 23

ou andregeastas@wanadoo.fr



La Batterie Fanfare LOUS HARDITS
vous souhaite ses meilleurs vœux pour l'année 2014.

■ **Libre Propos...**

“LOU NOUSTE GEORGE” AU ZÉNITH DE PAU.

Le 10 Novembre 2013, voici Georges BOURDALES accompagné de toute sa famille, en route pour la salle de spectacle du Zénith de PAU.

Programmé dans le spectacle de David Olaïzola, tout comme le chœur de chanteurs Bigourdans, Georges est allé au zénith en tant qu'acteur, défendre l'esprit des "Conteurs" Gascons, avec tout l'humour et la finesse d'esprit qu'on lui connaît.

En effet, c'est à pas de loup qu'il est entré sur les planches, et à la première intonation a conquis le public, remplissant la salle de rires et d'applaudissements, au fur et à mesure qu'il enchaînait ses Blagues dignes d'un "One man show" des plus populaires. De nombreux camots avaient fait le déplacement et à ce sujet, c'est avec fierté qu'il honorait le savoir faire des couturiers arborant son nouveau gilet "made in Came".

Bien-sûr, il est important de signaler qu'on peut l'appeler "Notre" Georges, car pour ceux qui ne le connaissent pas, il s'agit de notre ancien boulanger qui nous a régalié avec ses "chouanes" et sa bonne humeur durant 40 ans à l'épicerie de "Fisse" au quartier du Boscq à Came.

En parallèle Georges à l'âme d'artiste, habillé en "marcel" blanc, recevait ses clients au fournil et racontait des histoires avec une aisance hors-pair. Il est aussi à l'origine de la création du groupe de chanteurs "lous cantayres de Came", qui ont fêté leurs 40 ans l'an dernier.

A soixante dix neuf ans, Georges a vécu cette représentation avec la plus grande simplicité ; comme il dit, son public voyant plutôt cela comme une consécration artistique méritée au vu de sa générosité.

Pour 2014, nous te souhaitons Georges tous nos vœux de bonne santé.

Bruno Sallaberry



■ Associations

CAME SAMEDI 15 FÉVRIER 2014

Salle des Fêtes chauffée
20 h 30

Super LOTO-BINGO

de l'APE de l'École Publique

BON D'ACHAT DE 300€
BONS D'ACHAT - AGNEAU - 1/2 CHEVREUILS
PORCELETS - CANARDS GRAS - LONGES
REPAS GASTRONOMIQUES - CŒURS - AIGUILLETES
VIN - ET NOMBREUX AUTRES LOTS...

PARTIE ENFANTS 1 CARTON : 3€ - 5 CARTONS : 8€ - 10 CARTONS : 16€ - BINGO : 2€

Les quines et doubles quines seront dotées de nombreux autres lots surprises

Un carton offert aux gagnants situés à droite et à gauche du carton plein

BUVETTE - CRÊPES - MERVEILLES

Les dates à retenir

15 Février
Loto école Publique
Came

9 Mars / Croupionnade
APE école ND - Arancou

12 Avril / Séance Récréative
Lous Hardits - Came

Lou Couralin

Lo Coralin

Retrouvez également toutes les infos concernant la commune de Came sur notre site www.mairie-came.fr.

Les articles publiés dans le présent numéro vous sont restitués dans la forme rédactionnelle de leurs auteurs.

Vous souhaitez recevoir Lou Couralin par email en plus du format papier, alors envoyez-nous votre adresse sur :

loucouralin@orange.fr

Lou Couralin N° 33 sortira début Mars.

Il couvrira les mois de Mars et Avril.

Merci de nous faire parvenir vos articles avant le Samedi 15 Février.

CLUB ENTER NOUS

RÉVISION GÉNÉRALE DU CODE DE LA ROUTE

Tel était le thème de la réunion Sécurité Routière du vendredi 15 novembre
Ce jour là devant une trentaine de seniors Mr Cestari (ancien colonel de gendarmerie) expliqua comment circuler actuellement.

Nouveaux Panneaux ... Ronds Points, etc.

Mise en situation (2 séries de 20 questions) avec explications

PUIS SUJETS GRAVES

ALCOOL DE : 0,5 à 0,8 g moins 6 points, plus amende, etc.

0,8 g et plus : DELIT GRAVE ADIEU PERMIS et tout le reste

MÉDICAMENTS

Pictogramme : petit triangle sur l'emballage : Niveau 1 : conduite autorisée

Niveau 2 : ne pas conduire sans l'avis du médecin

Niveau 3 : conduite interdite

SIÈGES ENFANTS

Enfants de MOINS DE 10 ANS Placés obligatoirement sur rehausseurs à l'arrière du véhicule
Toléré sur siège avant mais sur rehausseur uniquement si le véhicule n'a pas de siège arrière

Quand tout se passe bien tout va bien mais s'il y a un problème tout va mal

BONNE ANNEE ET BONNE SANTE A tous

Pour le club : J.Lenguin

LES CANTAYRES DE CAME

Ça y est ! Il est arrivé ! Notre nouvel album intitulé BIBOLE est sorti juste avant Noël.
Il a été produit par les Editions AGORILA de Bayonne.

Nous avons regroupé dans ce CD des chants classiques du répertoire CANTAYRES (Bibole, L'Etoile du matelot,...) mais aussi des chants moins connus, enregistrés pour la première fois.

Ces chants, qui ont été transmis de bouche à oreille depuis de nombreuses générations, font partie de notre patrimoine local.

Notre identité d'aujourd'hui doit être le reflet de notre culture, de l'héritage culturel et de l'attachement aux vraies valeurs que nous ont laissés nos anciens. Il est de notre devoir de ne jamais l'oublier.

Il est prévu prochainement une soirée de lancement de ce CD à laquelle vous serez chaleureusement conviés.

A bientôt, - Les Cantayres de Came

Si vous souhaitez en commander envoyez-nous un courriel
(CD : 15 € hors frais d'expédition) - lescantayresdecame@gmail.com

